

# Projet éolien : avis défavorable du commissaire enquêteur - La Haye-d'Ectot

Ouest –France mercredi 20 avril 2011

---

Voilà maintenant 10 ans que les conseillers municipaux soutiennent le projet éolien de cinq aérogénérateurs qui jouxterait la commune de Sortosville-en-Beaumont. L'enquête publique s'est déroulée du 31 janvier au 2 mars dernier. Le commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions : «**Nonobstant les retombées financières évidentes du projet pour la commune, j'exprime un avis défavorable**».

**Changement d'aérogénérateurs.** Dans son rapport, le commissaire remarque que «**le modèle des éoliennes défini dans le document technique constructeur devant être implantées sur le site, ne correspond ni à la description du projet présenté dans l'étude d'impact générale ni à l'ensemble des études réalisées et soumises à l'enquête publique**».

**Un dossier mal ficelé.** Selon le commissaire «**la multiplicité des documents de l'étude d'impact acoustique et les nombreuses erreurs rédactionnelles ne permettent ni d'obtenir une cohérence des résultats, ni de bien analyser l'impact du parc éolien sur la commune et en particulier sur les habitations proches du projet, notamment au hameau du Haut des landes**». Le maire en convient, mais «**comme je l'ai déjà dit, les anomalies de rédaction dans le dossier n'en changent pas le fond**».

**Des conséquences visuelles.** Situé sur les hauteurs, dans un site disposant d'une vue panoramique sur le cap de Carteret et l'île de Jersey notamment, le commissaire enquêteur indique que «**de par son implantation, ce projet présente un impact visuel depuis les points de vue des hauteurs de Carteret** » mais aussi «**depuis les sites côtiers de grand intérêt paysager que sont les havres de Barneville et Portbail**».

**La proximité des éoliennes de Sortosville.** Situé à 1,5 km du parc de Sortosville, ce projet constituerait pour les habitants des villages du Haut des Landes et des Chasses Mauger «**un enfermement visuel**», car situés entre ces deux parcs rapprochés.

**La balle est dans le camp de la préfecture.** Le maire rappelle que «**9 communes sur 14 ont émis un avis favorable**» lors de l'enquête publique. «**Je suis évidemment déçu par cet avis, qui je le rappelle peut ne pas être suivi de fait par M. le Préfet qui reste le dernier décideur. Attendons donc sa décision avec patience et après nous analyserons les choses et les actions à entreprendre** ». De leur côté, les opposants ne manqueront pas de «**saisir le tribunal administratif si nécessaire**».